



République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

AFFICHÉ LE

02 MARS 2026

Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de Bonnières-sur-Seine

Le 27 février 2026

MAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VEGRE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FÉVRIER 2026**

L'An deux mil vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Étaient présents : MM Josette JEAN, Guy LEBAS, Brigitte LAUVAUX, Jean-René TANCREDE, Florence LION, Thierry LENNE, Isabelle HORSTMANN, Stephen BOUNDA, Kip VERGER, Stéphane BLAIRON

Était absent excusé représenté : Éric DEHAYNIN pouvoir donné à Florence LION

Étaient absents excusés non représentés : Alain FERRAND

Étaient absents non excusés non représentés : Gaëlle BELFORT, Angélique BURIDAN, Loïc DE LA RIVIERE

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents, et le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Florence LION se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après avoir délibéré et voté, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Madame le Mairie demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se positionner pour les créneaux de tenu du bureau de vote pour les prochaines élections municipales.

Il convient de nommer un secrétaire du bureau de vote chargé de la rédaction du procès-verbal des opérations de vote, veillant à l'exactitude des opérations administratives et à la tenue des registres. Il collabore avec les autres membres du bureau pour assurer le bon déroulement des élections et veille à la conformité des opérations électorales. En tant que bras droit du président d'élection, il assiste à la planification et à la réalisation des activités nécessaires à la tenue du scrutin.

1^{er} tour le dimanche 15 mars 2026 :

	PRESIDENT SUPPLEANTS	ou	ASSESEURS	ASSESEURS
08H00-11H00	Josette JEAN		Thierry LENNE	Isabelle HORSTMANN
11H00-14H00	Jean-René TANCREDE		Florence LION	Eric DEHAYNIN
14H00-17H00	Brigitte LAUVAUX		Guy LEBAS	Kip VERGER
17H00-20H00	Josette JEAN		Thierry LENNE	Stephen BOUNDA

2^{ème} tour le dimanche 22 mars 2026 :

	PRESIDENT SUPPLEANTS	ou	ASSESEURS	ASSESEURS
08H00-11H00	Josette JEAN		Thierry LENNE	Eric DEHAYNIN
11H00-14H00	Jean-René TANCREDE		Florence LION	Isabelle HORSTMANN
14H00-17H00	Brigitte LAUVAUX		Guy LEBAS	Kip VERGER
17H00-20H00	Josette JEAN		Stéphane BLAIRON	Stephen BOUNDA

Après avoir échangé et débattu,

Les tableaux des permanences électorales sont arrêtés et est nommé comme secrétaire du bureau de vote :

- Mme Christine VALLAGE.. pour le 1^{er} tour,
- Mme Christine VALLAGE . pour le 2^{ème} tour.

TRAVAUX

MME LION PRESENTE CE POINT

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR UN TERRAIN COMMUNAL AU STADE

À la suite de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025, un courrier a été adressé à l'ensemble des riverains le plus fortement impacté par l'installation d'une antenne relais au stade.

A ce jour, seulement 4 riverains se sont rapprochés de la Mairie et on fait connaître leurs interrogations à savoir :

- Le rayon de couverture du réseau sera-t-il assez important pour desservir le bout de la rue des Brières ? La demande a été transmise au porteur du projet qui confirme que l'ensemble de la rue sera couvert. Le riverain n'émet donc pas d'objection au projet.
- Un riverain non satisfait de l'opérateur SFR souhaite savoir s'il y aura d'autres opérateurs installés sur l'antenne ? oui sans aucun doute
- Un riverain reconnaissant le manque de couverture et les difficultés d'être contacté mais qui préférerait que l'antenne soit installée ailleurs que sur Condé sans s'opposer fermement au projet.
- Une riveraine s'interroge sur ce projet soulevant une inquiétude sanitaire sérieuse, notamment concernant un potentiel risque de cancer lié à l'exposition chronique aux radiofréquences, en particulier lorsqu'il s'agit d'une exposition chronique de mineurs pratiquant une activité sportive à proximité immédiate de l'installation. Celui-ci suggère de reconsidérer l'emplacement prévu pour cette antenne, de rendre publiques les études d'impact et niveaux d'exposition prévisionnels et d'organiser une réunion d'information avec les habitants.

Mme Verger s'interroge sur l'impact de la présence d'une antenne qui dévaloriserait les maisons alentour.

Mr Blairon regrette qu'une étude d'impact n'ait pas été rendue publique.

Mme Lauvaux exprime son mécontentement sur le timing de ce dossier et sur la nécessité de voter sans plus de renseignements sur la convention avec l'opérateur.

Mme Lion lit la convention aux conseillers pour plus d'informations sur les modalités prévues avec l'opérateur.

A la suite de cette lecture, il est convenu de demander quelques précisions à l'opérateur, et notamment le montant du loyer non encore négocié et les modalités de communication des opérations de maintenance, pour compléter la convention avant de la valider.

Madame le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur la présence d'une antenne sur le terrain du 3 rue des Brières, la convention sera présentée ultérieurement avec les compléments demandés.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 6 voix pour, 2 voix contre Mme Verger et Mr Tancrede et 3 abstentions Mme Lauvaux, Mr Lebas et Mr Blairon

ACCEPTE l'installation de l'antenne relais au stade municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

SYNDICATS :

Comptes-rendus des Comités Syndicaux qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal présentés par les délégués

SIAEPFR et SYMIPERR

Mme Lion fait un bref compte rendu des comités syndicaux qui ont eu pour objet l'établissement des budgets prévisionnels 2026

SIDOMPE

Mr Tancrede présente le compte rendu du comité syndical et précise que le volume de déchets est en baisse 198000 tonnes pour 2025, 97 % est recyclé et les 3 % restants sont incinérés et transformés en chauffage urbain. Le syndicat a voté son BP2026.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Les informations concernant les demandes de travaux, de permis de construire et de certificat d'urbanisme sont affichés sur le panneau d'informations à l'extérieur devant la Mairie, sur le panneau d'informations dans la Mairie.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2025

PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
SCI DOMAINE CHESNAY	Route de la Chesnaie	Réhabilitation de 2 bâtiments et piscine	ACCORDÉ
SANTARNECCHI	31, rue du Gué Porcherel	Construction d'un Carport	EN COURS
JUNCK	4, route de la Mare aux Biches	Démolition d'un abri de jardin et construction d'un Carport	EN COURS
CAPOCCELLO	33, rue des Brières	Installation carport	REFUSÉ

TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

ANNULATION OU RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS D'AMENAGER			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS DE DÉMOLIR			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
ROSE	19 bis, rue de la Vallée Guérin	Installation d'une tonnelle	ACCORDÉ
LODYGENSKY	38, rue de la Poterie	Réhabilitation box à chevaux	REFUS TACITE
ROUSSILLE	9, rue du Gué Porcherel	Remplacement menuiseries extérieures, volets roulants et clôture	ACCORDÉ
ROUSSILE	9, rue du Gué Porcherel	Abri de jardin	ACCORDÉ
MINNE	2, Sente des Ecoliers	Remplacement portail	ACCORDÉ
BARTHELEMY	6 bis, rue de Poulampont	Création d'une extension avec SPA	ACCORDÉ
TWITCHIN	29, rue du Vivier	Abri de jardin avec panneaux photovoltaïque	ACCORDÉ
LE BAS	14, rue du Gué Porcherel	Installation d'un portillon	ACCORDÉ
JUNCK	4, route de la Mare aux Biches	Création fenêtre, remplacement baie vitrée, remplacement tuiles	ACCORDÉ
PICAULT	5, allée de Liliane	Installation d'un portail	ACCORDÉ
TIRLET	11, rue du Vieux Village	Installation d'un vélux	ACCORDÉ
LEIRAS	16, rue du Rohard	Remplacement de clôture par mur, changement de portail et création d'un nouvel accès	EN COURS
NEUKUM	11, rue du Vivier	Clôture en parpaings	EN COURS

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

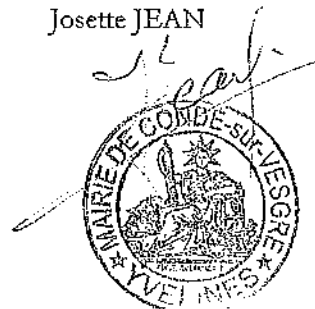
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 10 décembre 2025 au 23 février 2026	3 dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Secrétaire de séance
Florence LION



Le Maire
Josette JEAN



Après réception des mails de M. Lebas, M. Blairon et Mme Verger, les remarques transmises sont reportées telles que reçues sur le PV du 23 février 2026 déjà signé par Madame le Maire et La Secrétaire de Séance Mme Lion.

Mail de M. Lebas du 28/02/2026 à 13h55 :

« Bonjour
Merci de ce c.r

J'ai fait une intervention qui n'est pas mentionnée. C'est un oubli.
J'ai demandé pourquoi les conseillers n'ont pas été consultés et réunis pour ce projet dès le départ.
Ainsi que pour le suivi.
Bien cordialement
G.L »

Mail de M. Blairon du 28/02/2026 à 14h22 :

« Madame LION,

Je vous remercie pour la transmission du compte-rendu de la séance du 23 février 2026. Cependant, après une lecture attentive, je constate que ce document ne reflète pas fidèlement les échanges qui ont eu lieu, en particulier sur le sujet de l'antenne relais. Plusieurs éléments essentiels manquent ou sont incomplets, ce qui peut fausser la compréhension des débats et des décisions prises.

Points à corriger ou à ajouter :

- Absence de consultation des conseillers municipaux : Plusieurs interventions, y compris la mienne et celle de Guy Lebas, ont souligné que les conseillers n'ont pas été consultés ni réunis pour discuter de ce projet dès son origine. Ce point est crucial, car il met en lumière un manque de transparence et un défaut de processus démocratique. Il doit être mentionné explicitement dans le compte-rendu.
- Débats sur l'urgence et le timing du projet : Lors de la séance, j'ai également insisté sur le fait que ce projet a été présenté comme urgent en fin de mandat "*Pourquoi ce projet est soumis au vote maintenant ? Lors de ce dernier conseil municipal de notre mandat*", sans qu'une véritable concertation n'ait eu lieu. Cette précipitation pose question, d'autant plus que les riverains et les

conseillers n'ont pas eu le temps de se saisir pleinement du dossier. Ce contexte doit être restitué pour expliquer les réserves exprimées par plusieurs membres du conseil.

- Inquiétudes sanitaires et environnementales : Les préoccupations exprimées par les riverains et certains conseillers concernant les impacts sanitaires (notamment pour les enfants pratiquant des activités sportives à proximité) et environnementaux (impact visuel, dévalorisation des maisons) doivent être détaillées. Ces éléments sont essentiels pour comprendre les 2 voix contre et 3 abstentions lors du vote.
- Manque de clarté sur la convention : La convention avec SFR n'a pas été distribuée aux conseillers avant la séance, ce qui a empêché une analyse approfondie. Plusieurs d'entre nous ont demandé que ce document soit rendu accessible avant toute décision, afin de permettre un débat éclairé. Cette demande doit figurer dans le compte-rendu.
- Proposition de réunion publique : J'ai proposé, comme d'autres conseillers, qu'une réunion publique soit organisée pour informer les habitants et recueillir leurs avis. Cette suggestion, qui vise à rétablir un dialogue transparent avec les citoyens, n'apparaît pas dans le compte-rendu.

Demande formelle :

Je vous demande donc de rectifier le compte-rendu pour y inclure ces éléments manquants. Il est essentiel que ce document reflète fidèlement les débats et les préoccupations exprimées lors de la séance, afin de garantir la transparence et la confiance dans les institutions municipales.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ces points et pour vous fournir toute information complémentaire qui pourrait être utile à cette rectification.

Salutations, »

Mail de Mme Verger du 02/03/2026 à 16h49 :

Mes remarques sur le PV qui a été envoyé par la secrétaire de mairie pour Cm du 23/02/2026.

Point Approbation du PV du 10/12/2025 :

A la demande de Madame le maire s'il y a des commentaires sur le PV du 10/12/2025, j'ai indiqué que je n'appréciais pas la formulation mentionnée sur le PV au point « Bons combustibles » : *« Madame le Maire souhaite augmenter le montant de participation à 300€ par bénéficiaire soit une augmentation de 50€. A ce jour, nous n'avons reçu que 6 demandes ».*

Je signale simplement que la formulation prête à confusion, que Madame le Maire s'attribue le mérite d'une décision, et qu'il faut rendre à César ce qui est à César, dans ce cas, c'est une décision unanime de tous les conseillers et non issue d'une proposition de Madame le Maire qui avait demandé « que voulez-vous faire ? ». Il convient de préciser que l'augmentation de 50€ le montant de participation passant de 250€ à 300€ était le résultat d'une discussion aboutissant à une décision collégiale de tous les conseillers présents.

Point installation Antenne SFR :

Durant la présentation du projet d'antenne faite par Florence Lion, j'ai fait des remarques qui rejoignent les commentaires de Stéphane Blairon, Brigitte Lauvaux et Guy Lebas.

Je me pose aussi la question de l'impact sur la santé, comme cette habitante, une Américaine dont parle Florence Lion, qui a cité des effets dangereux. Je rappelle également que du fait de l'installation de l'antenne, les prix de vente des maisons juste à proximité peuvent être impactés négativement, si les riverains veulent vendre.

Thierry Lenne est intervenu en questionnant : « si on explique à quelqu'un qui veut acheter et qui a pas de téléphone portable, qui passe pas, c'est quoi le prix de vente ? ». Sa question a bien fait rire. Visiblement, il n'a rien compris puisqu'on parle de zone grise (faible couverture) et non zone blanche (où les téléphones ne passent pas du tout).

Je rejoins également la remarque de Brigitte Lauvaux qui dit : « Je trouve que c'est quand même malheureux, avec Monsieur Lebas, on est quand même 1^{er} et 2^{ème} adjoint, pourquoi on n'a pas été informés dès le départ de ce projet ? Moi, je ne comprends pas »

La réponse de Madame le Maire et de Florence Lion est de dire que ce projet avait été présenté en 2022-2023. J'interviens en informant que le cerveau humain est incapable de se souvenir d'un sujet évoqué il y a 3 ou 4 ans!

Monsieur Lebas demande « Pourquoi Florence, il n'y a pas eu de réunion ? Pourquoi tu ne nous as pas informés ? »

Florence Lion se défend et dit « je présente ce soir le projet ; je n'ai pas mené ce sujet ». Guy Lebas et Brigitte Lauvaux demandent « mais qui l'a mené ? »

Madame le Maire dit qu'elle avait fait une demande à l'ARCEP il y a très longtemps.

Je constate, à l'instar de Stéphane Blairon, Brigitte Lauvaux et Guy Lebas, que comme d'habitude, il n'y a aucune concertation avant de vouloir nous faire voter un projet en conseil municipal ; on est mis au pied du mur. Je précise que « c'est une méthode assez bizarre car vous êtes majoritaire, même si on s'abstient ou quoique ce soit », le projet va passer. Je suis contre cette forme, la méthode utilisée car « c'est une drôle de façon de faire. On discute, ce sont des choses qui doivent être discutées ».

Florence Lion dit que ça avait initié. Brigitte Lauvaux répond qu'il était possible de reparler du sujet. Guy Lebas dit « on pouvait au moins initier des réunions autour de ça, au moins une ou deux de temps en temps, et dire attention, ça va ressortir ».

Je rappelle que nous faisons assez de conseils pour dire « ah, on a tel dossier sur le feu » et puis qu'est-ce que ça veut dire pour les adjoints qui découvrent le sujet en conseil?

Stéphane Blairon dit qu'il apprend comme tous depuis le dernier conseil le sujet et se demande « pourquoi on apprend que maintenant, à la fin du mandat. Pourquoi faut-il se positionner maintenant, à la fin du mandat ? ». Il a rappelé que j'avais demandé que les riverains soient concertés, que avant toute installation comme par exemple les éoliennes, il y a un débat public, des réunions publiques, des présentations projet pour mener à l'acceptabilité, pour peser les avantages, les inconvénients, écouter chacun des concitoyens et on va essayer de trouver des consensus car il y a des aménagements à prévoir comme les études d'impact, parce qu'il n'y a pas que l'aspect visuel.

Stéphane Blairon dit bien qu'il n'est pas contre le projet bien au contraire car il estime qu'une bonne couverture réseau est bénéfique.

Florence Lion dit « la Préfecture a mis la pression sur les opérateurs pour qu'ils accélèrent le projet et qui a fait que du coup Condé a été informé du souhait d'être en mesure de déposer un permis ».

Guy Lebas demande « qui a été informé ? ». Florence Lion dit « la mairie bien entendu ! » et d'expliquer que « SFR a souhaité qu'on conventionne rapidement, qu'ils déposent leur permis ».

Je redemande : « pourquoi cette précipitation à installer une antenne juste avant les élections ? ça fait 30 qu'il n'y rien eu de fait et là Boum ! ».

Le projet d'antenne dans ce lieu peut avoir des impacts car il y a des maisons. Une couverture réseau soit mais à quel dépens ? Il faut une réelle concertation entre les conseillers et les habitants. Pourquoi cet opérateur, pourquoi à cet endroit-là ? Pourquoi l'opérateur ne vient pas présenter le projet en conseil ?

Tout ce que je demande c'est une concertation et qu'on ne découvre pas des choses soudainement en conseil et qu'on nous oblige à voter vite sans avoir pris le temps nécessaire pour prendre une décision éclairée. Nous avons eu toute l'année 2025 pour en discuter, pourquoi le projet n'a pas été discuté avant ? C'est toujours la même méthode de précipiter et l'excuse que la préfecture veut la décision pour le lendemain ; c'est toujours la faute de la préfecture.

Brigitte Lauvaux rappelle que certains des conseillers s'étaient vus le 09 décembre et le 10 décembre aussi, qu'il y avait la possibilité de se réunir, au moins avec les adjoints, d'en reparler. Cela fait 2 mois qu'il n'y a eu aucune discussion entre conseillers et là d'un coup, on nous presse.

Florence Lion dit que la préfecture aurait souhaité que le dossier soit déposer avant la fin 2025. Brigitte et moi, nous déplorons qu'à l'ère 2026, avec toutes les possibilités comme les mails, on aurait pu communiquer. C'est dommage.

Il faudra étudier avec l'opérateur comme camoufler l'antenne pour qu'elle s'intègre mieux dans le paysage.

Je déplore que sur la synthèse du projet de PV qui a été envoyé par la secrétaire de mairie aux conseillers apparait ceci en jaune :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité... voix pour, ... voix contre et ... abstention,
ACCEPTE/REFUSE l'installation de l'antenne relais au stade municipal
ACCEPTE/REFUSE ladite convention.
FIXE le montant du loyer mensuel à€
AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

Cela veut dire qu'il est demandé aux conseillers de se prononcer sur une installation d'antenne, une convention dont le contenu nous est inconnu et un loyer dont on n'a pas discuté.

Concernant la convention, devant l'insistance de Brigitte Lauvaux, Guy Lebas, Stéphane Blairon et moi-même, elle nous est lue rapidement par Florence Lion avec ses commentaires personnels.

Je m'étonne que les conseillers n'ont pas reçu le document de convention qu'on nous demande d'accepter ou refuser.

Madame le Maire répond que tant que le projet n'est pas voté, « on n'a pas le droit de la (convention) diffuser ». Florence Lion dit « normalement ce sont données tellement confidentielles qu'on n'a pas le droit de le faire en public

Je m'étonne « on doit se prononcer sans avoir lu la convention ?! ». Je rappelle une nouvelle fois ce qui apparait en jaune sur la synthèse de PV pour ce conseil municipal du 23/02/2026.

Florence Lion termine sa lecture rapide en disant « vous savez tout de la convention, il n'y a rien de compliqué là-dedans ». Brigitte Lauvaux lui répond : « non à part que le loyer n'est pas défini... » et propose que cela fasse l'objet d'un second temps, un autre conseil.

Je me permets de souligner que « la convention est tellement confidentielle que même faisant partie du conseil, il a fallu insister pour pouvoir l'entendre », c'est-à-dire entendre sa lecture.

Je précise que si le conseil doit accepter une convention et décide d'un loyer, il serait bon que le conseil en soit informé et ait les éléments.

Jean-René Tancrede fait un résumé sur ce qui vient d'être dit et donne son avis sur les différentes interventions de Kip Verger, Thierry Lenne, Brigitte Lauvaux, Guy Lebas, Stéphane Blairon.

Isabelle Hortsmann dit que le téléphone portable et les tablettes sont plus dangereux qu'une antenne et qu'elle a noté une proposition de loyer.

Guy Lebas dit qu'une convention souvent, c'est une affaire de juriste et personne dans le conseil n'est juriste.

Les conseillers sont invités à voter pour l'installation, et au prochain conseil, il sera question de signer la convention et définir le loyer.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 10 décembre 2025 au 23 février 2026	3 dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Secrétaire de séance
Florence LION



Le Maire
Josette JEAN

